

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF2358

présenté par

Mme Delpech, Mme Caroit, Mme Calvez, Mme Métayer, M. Giraud, Mme Tanzilli,
 Mme Chandler, Mme Clapot, Mme Riotton, M. Terlier, M. Gouffier Valente, Mme Lakrafi,
 Mme Melchior, Mme Panonacle, M. Bordat, M. Guillemand, Mme Lemoine, Mme Cristol,
 M. Haury, M. Fait, Mme Boyer, M. Ledoux, Mme Dupont, M. Zulesi, Mme Brugnera et
 M. Ardouin

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| Programmes | + | - | (en euros) |
|---|----------------|----------------|------------|
| Inclusion sociale et protection des personnes | 0 | 0 | |
| Handicap et dépendance | 0 | 0 | |
| Égalité entre les femmes et les hommes | 800 000 | 0 | |
| Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales | 0 | 800 000 | |
| TOTAUX | 800 000 | 800 000 | |
| SOLDE | | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stabilité du financement des EVARS (souvent appelés le « Planning familial » bien qu'ils ne soient pas tous portés par cette association) dans le PLF 2024 ne semble pas en cohérence avec notre volonté de développer une culture de la prévention en matière de santé sexuelle et de vie affective, en particulier auprès des publics les plus jeunes et les plus précaires, et peut étonner alors

que l'année 2022 a été marquée par un nombre record de recours à l'interruption volontaire de grossesse et que la fréquentation de ces structures essentielles ne cesse d'augmenter.

Cette stabilité pourrait s'avérer d'autant plus préjudiciable dans un contexte inflationniste, qui accroît les difficultés de recrutement de ces structures dont les salariés n'ont pas ou peu bénéficié de revalorisations salariales. Pourtant, l'éducation et la prévention en santé sexuelle constituent des priorités, dont les bénéfices immédiats, y compris pour les finances publiques, justifient un renforcement de leur financement. Cet amendement vise donc à renforcer de 20 % le soutien aux EVARS, soit un montant de 800 000 euros sur l'action 24 du programme 137, permettant de tenir compte des nécessaires revalorisations salariales et de la hausse de la fréquentation de ces lieux. Il est proposé de prendre ces crédits sur l'action 11 « Systèmes d'information » du programme 124.